

Allocution de Bernard BRANDMEYER
Grand Maître du Grand Orient de France
Président du Conseil de l'Ordre

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout particulièrement à remercier de leur présence :

Monsieur Philippe DECHARTRE, ancien Ministre, représentant le
Président de la République,

Monsieur Yves GUENA, Président du Conseil Constitutionnel,

Monsieur CHAMBERON, Président de l'Association Nationale des
Anciens Combattants de la Résistance,

Monsieur Bertrand LANDRIEU, Préfet de Paris et d'Ile de France,

Madame Odette CHRISTIENNE, représentant Monsieur Bertrand
DELANOË Maire de Paris,

Monsieur Jean Claude LEGRAND, Maire Adjoint, représentant
Monsieur Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} arrondissement,

Messieurs les anciens Grands Maîtres du Grand Orient de France
Philippe GUGLIELMI,
Alain BAUER,
Gaston COSTEAUX, ancien Président de l'Exécutif Provisoire.

Mesdames et Messieurs les représentants de La Maçonnerie
Française :

Pour la Fédération Française du Droit Humain
Bernard MAIGROT, Conseiller Fédéral,

Pour la Grande Loge Féminine de France
Marie-Françoise BLANCHET, Grande Maîtresse,

Pour la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra
Jean-Marc PETILLOT, Grand Maître Adjoint,

Pour la Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm
Marie-Danièle THURU, Grand Maître National,

Pour la Loge Nationale Française
Gérard MEYER, Président du Conseil National,

Pour la Grande Loge Mixte Universelle
Jacqueline SITAR, Grande Maîtresse Adjointe,

Pour la Grande Loge Mixte de France
Marcelle CHAPPERT, Grand Maître.

Se sont excusés :

Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieure,
Monsieur Jean-Louis DEBRE, Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat,
Monsieur Hamlaoui MEKACHERA, Secrétaire d'Etat chargé des
Anciens Combattants,
Monsieur Jean Paul PROUST, Préfet de Police de Paris.
Monsieur Yves Max VITON Grand Maître de la Grande Loge de
France,
Messieurs les anciens Grands Maîtres du Grand Orient de France,
Jean Robert RAGACHE,
Christian POZZO DI BORGO,
Patrick KESSEL,
Jacques LAFOUGE.

En juin 1940, la défaite de la France devant le régime hitlérien est pour les adversaires de la République une « divine surprise ». Leur haine de la démocratie balaie en quelques heures un patriotisme qui n'était que de façade.

Pour l'extrême-droite qui prend le pouvoir à Vichy, la Maçonnerie est naturellement l'ennemi à abattre. Elle ne pardonne pas aux loges d'avoir été à l'avant garde du parti républicain qui, en quelques décennies, a transformé ce vieux pays rural et conservateur en une démocratie moderne. Les Maçons devront payer pour le suffrage universel, la laïcité, l'école et un début de justice sociale.

L'antimaçonnisme virulent des hommes de Vichy rejoint celui de l'occupant nazi. Dans l'imaginaire paranoïaque d'Alfred Rosenberg et des théoriciens du National-Socialisme, la Maçonnerie est la puissance occulte qui dirige en coulisse la vie politique des démocraties européennes. Le « Reich Marschall du Grand Reich Allemand », Goering, déclare « *La lutte contre les Juifs, les Francs-maçons et les autres puissances idéologiques en lutte contre nous est une tâche urgente du National-socialisme* ».

Juin 40 inaugure donc une période terrible pour la Franc-maçonnerie française. Dès le 13 août, avant même les lois antisémites, les obédiences maçonniques sont interdites. Dans les semaines qui suivent, les maçons sont révoqués quand ils sont fonctionnaires ou élus. Mois après mois ils seront l'objet de poursuites et de mesures toujours plus sévères et plus arbitraires. Certains même seront fusillés comme otages, d'autres périront en déportation. Beaucoup rejoindront la Résistance. Grâce à André Combes, nous connaissons maintenant mieux le rôle déterminant joué par des Maçons pour maintenir la Lumière dans ces années sombres ; notamment dans les premiers temps du sursaut national.

A Alger, interpellé par le Grand Maître de la Grande Loge Michel Dumesnil de Gramont, le Général de Gaulle rappelait :

« nous n'avons jamais reconnu les lois d'exception de Vichy ; en conséquence la Franc-maçonnerie n'a jamais cessé en France ».

Cependant, puisque selon le mot de Talleyrand « ce qui va sans dire va encore mieux en le disant » le chef de la France libre signe, le 15 décembre 1943, une ordonnance du Comité Français de Libération Nationale abolissant la législation antimaçonnique de Vichy. Aujourd'hui, 60 années après, :

« le Grand Orient de France, comme il l'a fait il y a 30 ans à la mort de Charles de Gaulle, rappelle avec émotion que la Franc-maçonnerie française, persécutée sous l'Occupation, doit sa renaissance au décret signé à Alger par le Général de Gaulle au nom du Gouvernement provisoire de la République » (communiqué du Conseil de l'Ordre du 10 novembre 1970).

Antisémitisme et antimaçonnisme étaient tellement associés aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale qu'on les croyait à jamais vaincus. Pourtant aujourd'hui, des observateurs remarquent que l'antisémitisme renaît, en particulier dans certaines banlieues défavorisées. Nous constatons que, peut-être selon des modalités nouvelles, l'antimaçonnerie réapparaît également.

Puisse cette commémoration rappeler à certains jusqu'où peut conduire le rejet de l'autre. Le devoir de mémoire n'est pas une simple célébration du passé, c'est aussi l'affirmation d'une volonté et de choix décisifs pour l'homme d'aujourd'hui.

En 2003, comme il y a 60 ans, le choix des Francs-maçons c'est la libération et la reconnaissance de l'homme dans toutes ses dimensions.

le 15 décembre 2003

Message de Jacques CHIRAC
Président de la République

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Grand Maître,
Mesdames les Grandes Maîtresses,
Messieurs les Grands Maîtres,
Messieurs les Passés Grands Maîtres,
Mesdames, Messieurs
Chers Amis,

Il y a tout juste soixante ans, le 15 décembre 1943, le Gouvernement Provisoire de la République Française, sur la proposition du Général de Gaulle, rétablissait la franc-maçonnerie dans ses droits, dans ses biens, dans son honneur, dans sa dignité.

Meurtrie et décimée aux heures noires de l'Occupation et de la collaboration, elle avait payé cher sa fidélité à la République et son engagement au service d'une certaine idée de l'Homme. Dès août 1940, une législation anti-maçonnique avait été promulguée, les obédiences dissoutes, leurs locaux occupés, leurs temples dévastés, leurs archives détruites, leurs collections pillées. Les francs-maçons avaient été dénoncés, leurs noms livrés à l'occupant nazi. Jamais dans son histoire, la franc-maçonnerie française, qui s'était toujours développée dans le plus grand respect des institutions et des lois, n'avait dû subir un tel déchaînement de violence et de haine.

En m'associant aujourd'hui à cet anniversaire, je veux rendre hommage à la pensée du Général de Gaulle, à la très haute ambition qu'il nourrissait pour la France, sa mission, ses valeurs.

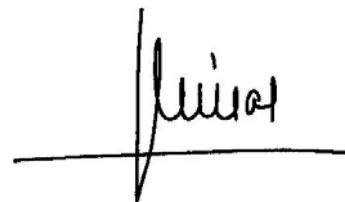
Il avait une connaissance intime de l'histoire de notre pays. Il savait tout le mal que lui avaient fait les passions, les divisions, les affrontements. Il savait aussi quel était le précieux héritage de la philosophie des Lumières. Il savait que

la France est forte lorsqu'elle se rassemble autour de valeurs humanistes, généreuses, fédératrices. Parmi celles-ci, la liberté de conscience, qui fonde et permet toutes les autres. A ses yeux, notre nation ne pouvait exclure aucun de ses enfants en raison de ses convictions ou de ses croyances.

C'est cette volonté d'union et de cette conception qu'il portait en lui, si profondément ancrée, de la liberté absolue de conscience, que participe l'ordonnance du 15 décembre 1943. Elle marque une date importante de l'histoire de la franc-maçonnerie, mais aussi de l'histoire de notre République.

Je veux saluer une nouvelle fois, comme je l'ai fait en juin dernier, à l'occasion du 275^{ème} anniversaire de l'ordre maçonnique en France, le rôle civique de vos sociétés de pensée. Un rôle actif de défense et de réaffirmation des principes républicains, un rôle de promotion de l'esprit citoyen, un rôle de vigilance, un rôle de réflexion. Un rôle qui vous a si souvent portés en première ligne des grands combats républicains, et ceux notamment qui nous mobilisent aujourd'hui : le combat pour la laïcité et le combat pour le droit des femmes, qui sont aussi ceux de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

A l'occasion de cet anniversaire qui vous rassemble, je veux témoigner le respect de la Nation pour ce que vous êtes, pour ce que vous faites, pour votre engagement au service de l'avenir, d'autres progrès, d'autres libertés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Chirac', written over a horizontal line.

Jacques CHIRAC.

***Allocution d'Yves GUÉNA,
Président du Conseil Constitutionnel***

Monsieur le Grand Maître, Mesdames et Messieurs, je suis très honoré de prendre la parole devant vous. Je le fais naturellement comme Président du Conseil Constitutionnel et aussi comme Président de la Fondation Charles de Gaulle.

Le 18 juin 1940, le Général de Gaulle appelait la France à poursuivre la guerre et invitait les militaires qui se trouvaient en Angleterre ou qui viendraient à s'y trouver à se rallier. C'était parler comme un Chef d'Etat et, en même temps, comme un Généralissime, alors qu'il était Général de brigade à titre temporaire - ayant certes remporté deux contre-attaques contre les Allemands et il était le seul - et alors qu'il n'avait été que pendant 12 jours sous-Secrétaire d'Etat dans le dernier Gouvernement Reynaud. On est donc tenté de poser la question : « De quel droit ? » - je dis bien la question , je ne mets pas un point d'exclamation après « De quel droit ? ». Quel était le fondement de cette prise de position du Général de Gaulle ? ».

La question manifestement se posait puisque la légalité était théoriquement entre les mains du Gouvernement Pétain mais comme ce Gouvernement venait de renoncer à des engagements d'honneur et ouvrait complètement le territoire français à l'ennemi, il ne pouvait pas se targuer de la légalité, elle était donc contestable mais le Général De Gaulle ne l'avait pas encore. Il fallait qu'il trouve la réponse, qui, comme vous le savez, était la légitimité. Mais il savait qu'il faudrait passer de la légitimité à la légalité. Il y a eu deux grandes dates à cet égard.

La première : **le 27 octobre 1940** où à BRAZZAVILLE, se trouvant en territoire de souveraineté française - il ne pouvait pas le faire avant - il a annoncé qu'il rendrait compte à la France de ce qu'il aurait fait à partir du moment où les français pourraient déléguer de véritables représentants. C'était la voie ouverte à la restauration de la République qui, d'ailleurs, pendant les trois mois précédents n'avait pas été mise en cause par le Général de Gaulle.

Et la deuxième date est **le 3 novembre 1943** avec la constitution de l'Assemblée Consultative d'Alger. Or, une fois l'assemblée constituée, le Général de Gaulle et son Gouvernement ont pu remettre en cause toute la législation de VICHY.

Et il est je crois significatif – et c'est ce que vous célébrez aujourd'hui – que l'une des premières ordonnances qui ait été prise, dès le 15 décembre 1943, fut d'annuler la loi du 13 août 1940, qui mettait théoriquement un terme à la Franc-Maçonnerie, c'est à dire qui jetait l'opprobre sur des hommes et des femmes qui n'avaient jamais manqué dans leur attachement à la République et à la patrie. Il est significatif que cette ordonnance ait été prise quasiment la première.

Alors, la seule leçon que je veux tirer dans les quelques minutes que vous avez bien voulu m'accorder, Monsieur le Grand Maître, c'est d'abord de vous saluer dans tout ce que vous représentez et vous dire que je me réjouis naturellement de cet acte du Général de Gaulle et, deuxièmement souligner que le Général de Gaulle a non seulement sauvé l'honneur de la France mais spécialement, au travers cette ordonnance, rétabli la République avant de la rénover.

***La Franc-Maçonnerie
persécutée et combattante***

par André COMBES

La Franc-maçonnerie en Europe subit, de 1920 à 1945, et particulièrement pendant la seconde guerre mondiale, la plus terrible épreuve de son histoire. Elle est interdite par les différentes dictatures qui se sont abattues sur le continent, en Russie en 1918, en Hongrie en 1920, en Italie en 1925, en Allemagne en 1933, au Portugal en 1935, en Espagne en 1936, en Pologne en 1938 et en Autriche puis en Tchécoslovaquie avec l'entrée des troupes nazies. Partout des « frères » sont arrêtés, emprisonnés, parfois déportés ; en Espagne, un grand nombre sont fusillés. Ceux qui se réfugient en France bénéficient de l'aide des loges et certains joueront un rôle éminent dans la Résistance.

L'anti-maçonnisme qui déferle dans une Europe en crise s'explique d'abord par la très classique recherche de boucs émissaires des difficultés économiques et de l'évolution des mœurs. Les maçons sont accusés de menées occultes, de cosmopolitisme, de pacifisme et, en terre germanique, de la responsabilité du Traité de Versailles. Contradictoirement, ils s'entendent reprocher de soutenir le bolchevisme et de défendre les intérêts du capitalisme international. Les uns dénoncent l'idéologie progressiste des loges telle qu'elle s'exprime en pays latin, les autres pensent plutôt à la tradition anglo-saxonne. Surtout, depuis l'affaire Dreyfus et la publication du Protocole des Sages de Sion, ils sont accusés d'être au service du judaïsme international. Le but symbolique de l'Ordre, la reconstruction du Temple de Salomon, est interprétée comme la volonté d'édifier le Temple du judaïsme sur les ruines des autres religions. Ces affirmations n'empêchent pas les mêmes journalistes ou écrivains d'accuser l'Ordre de propager l'athéisme et la Libre Pensée.

L'anti-maçonnisme est également propagé dans certains milieux religieux surtout catholiques et dans une moindre mesure, orthodoxes, notamment en Grèce. Rappelons que les francs-maçons sont excommuniés depuis 1738 et qu'ils se réclament en France, depuis la Révolution de 1848, de la devise : Liberté, Égalité, Fraternité. Ils ont prôné la liberté absolue de conscience, combattu les idéologies totalitaires et racistes, promu la laïcité scolaire, préparé les lois sociales, obtenu, après de durs combats, la

séparation des Eglises et de l'Etat. Maçonnerie et judéophobie sont véhiculées par les mêmes plumes, celles de militants de l'Action Française ou de divers groupes extrémistes qui font de la destruction de la maçonnerie, identifiée à « la Gueuse », autrement dit à la République, un de leurs combats prioritaires. Pour Maurras, elle est responsable, avec les juifs, les protestants et les métèques, de l' « envahissement » par des étrangers, du succès des théories socialistes et du déclin de la pratique religieuse dans une terre qui fut, hier encore, la fille aînée de l'Eglise. Le rôle joué par les « frères » dans l'avènement et la consolidation des trois Républiques, leur présence dans la Commune de Paris, leur combat pour la révision du procès du capitaine Dreyfus, leur participation au Bloc des Gauches, au Cartel, au Front Populaire, autant de preuves énoncées de la nocivité d'une Institution dédaigneusement qualifiée de secte.

La « divine surprise » de 1940 offre à cette extrême droite haineuse une occasion inespérée de revanche. Déjà en 1901, le député Prache puis en 1934 quatre parlementaires, dont Philippe Henriot et Xavier Vallat, avaient demandé à la Chambre l'interdiction de la Franc-maçonnerie. La sachant condamnée par le nouveau pouvoir, Arthur Groussier, le président du Grand Orient, pour protéger les « frères » de la vindicte des nouveaux maîtres, adresse au Maréchal Pétain une lettre par laquelle, tout en défendant l'honneur de son Obéissance, il fait savoir qu'elle s'est sabordée « pour aider au rapprochement entre les Français ».

La persécution

Peine perdue car Pétain, comme son entourage, hait la Franc-maçonnerie, qu'il dit « responsable de tous nos malheurs » et il va se venger par une répression sans précédent dans notre pays. Une première loi, le 13 août 1940, dissout les sociétés abusivement qualifiées de secrètes et oblige les fonctionnaires et assimilés qui en ont été membres à le faire savoir. Les locaux sont placés sous séquestre et une loi complémentaire du 5 octobre confie à l'Enregistrement à Paris ou aux bureaux de bienfaisance des

communes, l'administration et la liquidation de leurs biens. Ceux qui répondent qu'ils ont été initiés s'exposent à des représailles, les autres sont accusés de fausses déclarations et sanctionnés. La confiscation des biens prive de leurs Temples les loges qui se reconstitueraient.

La *Geheime Feldpolizei* et la Gestapo en zone Nord, la police de Vichy dans les deux zones procèdent à des perquisitions et à des arrestations. Des archives, des objets d'art sont transportés en Allemagne. L'historien monarchiste Bernard Faÿ, avec l'autorisation et sous le contrôle de la Gestapo, s'installe dans les locaux du Grand Orient et commence un travail de fichage qui va se poursuivre durant toute la guerre. Une commission d'études judéo-maçonniques, constituée en 1942 s'y installe également avec pour finalité de déterminer les liens entre juifs et maçons aux plans historique et politique.

Une seconde loi, le 11 août 1941, révoque de la fonction publique et prive de leurs mandats électifs les soi-disant dignitaires car, avoir exercé un simple office dans une loge ou avoir appartenu à un atelier supérieur, suffit pour être considéré comme tel. Leurs noms sont publiés au Journal Officiel de façon à les exposer à la vindicte collaborationniste. Des hommes et des femmes, notamment de nombreux enseignants, se voient privés de leur gagne pain. La répression antimaçonnique s'en trouve facilitée mais la loi n'atteint pas son objectif car elle va *a contrario* souder les « frères » et les « sœurs » qui se soutiennent dans le malheur et rejoignent la Résistance.

Plusieurs organismes vichyssois coopèrent entre eux et avec la Gestapo dans la lutte contre la Franc-maçonnerie dont on craint, à juste titre, qu'elle ne se reconstitue clandestinement, sape la « Révolution Nationale » et oeuvre pour la France Libre. Le plus important est le Service des Sociétés Secrètes, installé à Vichy et à Paris, sous l'autorité théorique de Bernard Faÿ. Il voit d'abord le jour, en zone Sud, en avril 1941, prenant la succession du « Centre d'Information et d'Etudes », géré par d'anciens cagouleurs.

Le S.S.S. relève à l'origine du cabinet civil du chef de l'Etat. Il est ensuite rattaché au ministère de l'Intérieur, sous l'autorité d'un fanatique, le vice-amiral Platon (qui sera abattu par la Résistance), puis le 21 avril 1943 il passe sous le contrôle du ministère de la Justice car Laval, en politique madré, souhaite atténuer la rigueur des mesures prises.

L'ensemble est complété, le 15 décembre 1941, par la création d'un « Service de Police des Sociétés Secrètes » (S.P.S.S.) avec deux sections, l'une en zone libre, l'autre en zone occupée, pour procéder à des perquisitions et renseigner les services de police.

Marquès-Rivière, autre fanatique, reçoit, en avril 1942, l'autorisation d'organiser ce service de renseignements en zone Nord, à la condition de soumettre les informations obtenues aux autorités allemandes. Son équipe s'installe au 5, rue Greffulhe. Les deux zones sont divisées en circonscriptions régionales avec des délégués responsables appointés, des agents départementaux et des correspondants. Ils doivent suivre les activités des gaullistes, des communistes et déceler les liens entre ces activités et celles de la maçonnerie, rechercher les responsables du marché noir, établir la liaison avec le Commissariat aux questions juives.

Le département « Etudes et Productions » du S.S.S. publie la revue « Documents Maçonniques ». Son département propagande organise des conférences, des expositions, produit le film « Forces occultes », intervient auprès de la presse et de la radio. L'ambassade d'Allemagne appuie ainsi le projet d'exposition anti-maçonnique qui se tient au Petit Palais en octobre 1940 puis circule en province. En outre, sévissent à Paris, le Service de Police des Associations dissoutes dirigé par l'inspecteur Moerschell, installé square Rapp, au siège de la Société théosophique (également interdite) sous contrôle de la Gestapo. Des centaines de « frères » et de « sœurs » doivent s'y rendre, sur convocation et parfois après perquisition ; également le Centre d'Action et de Documentation maçonnique d'Henri Coston, autorisé par les Allemands à occuper les locaux de la Grande Loge de France et qui déploie son activité dans les deux zones. La presse vichyste et collaborationniste se déchaîne contre

les maçons et il est même question en 1944 de leur faire porter un brassard comme les juifs portent l'étoile Jaune.

La résistance

L'engagement dans la Résistance de nombreux maçons ne saurait surprendre. Ils ont contribué à bâtir et à consolider la République et clôturent toujours leurs travaux par sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Ils ont porté les valeurs de la tolérance, de l'humanisme, de la laïcité et lutté contre le racisme et pour les Droits de l'Homme.

Ce combat va revêtir deux aspects. D'une part, il va consister à reconstituer les loges et préparer le réveil des Obédiences. Beaucoup espèrent que les deux principales, le Grand Orient et la Grande Loge, dont les membres oeuvrent ensemble dans la clandestinité, fusionneront à la Libération. Des maçons, en dépit des risques encourus, se rencontrent, ouvrent parfois clandestinement leurs loges et même initient des profanes. Un Comité d'Action Maçonnique se constitue à Paris avec des correspondants en province pour préparer, de concert avec certains dignitaires, le réveil de l'Ordre.

Des maçons participent à la Résistance à titre individuel ou collectif, avec des membres de leurs loges, de loges voisines, ou à partir de liens personnels tissés notamment par l'intermédiaire de fraternelles professionnelles. Ainsi, ce sont des « frères » syndicalistes qui ont reconstitué et maintenu le syndicat national des instituteurs dans la clandestinité. Parmi eux, René Paty, secrétaire de la fraternelle de l'enseignement et Georges Lapierre, directeur de « L'Ecole libératrice », qui meurent en déportation.

Dans la police, les maçons sont également à la pointe du combat. Roger Priou, dit Priou-Valjean, secrétaire du syndicat des cadres CGT, membre du comité directeur de Libé-Nord, organisateur du réseau Brutus dans la région parisienne, va également créer un réseau dans la police parisienne. Ce sera Police et Patrie dont il

devient l'un des chefs adjoints. Des « frères » sont aussi présents à l'Honneur de la Police ainsi qu'au Front national police. De plus, Priou-Valjean est avec Achille Peretti un des fondateurs du réseau Ajax qui prévient les résistants menacés, organise des évasions, intercepte la correspondance des R. G. Parmi les cheminots, le réseau Maximilien-Fer intégré à Résistance-fer, se construit aussi autour de maçons. Dans les administrations, les maçons non révoqués participent à l'organisation du « Noyautage des Administrations Publiques », autrement dit, à la fourniture de faux papiers.

Une des premières traces concrètes de l'activité maçonnique est la création du réseau Résistance autour du républicain espagnol José Roig (qui sera fusillé le 1^{er} août 1941), de l'ancien député socialiste Max Hymans et de Pierre Bloch (également ancien député socialiste et dirigeant de la Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme) qui organisent un terrain d'atterrissage pour Lysanders et accueillent le premier agent britannique du SOE parachuté en France.

Les maçons participent certes à tous les grands mouvements de Résistance mais c'est Patriam Recuperare qui symbolise au mieux l'action fraternelle sur un plan national. Il est fondé par Albert Kirchmeyer du réseau du Musée de l'Homme qui ouvre L'Atelier de la Bastille avec le colonel Eychène (un héros de la guerre de 1914-1918) et Victor Bassot. Cet atelier va être à l'origine du Comité d'Action Maçonnique déjà cité. Il constitue aussi un groupe de Résistance : le Cercle, ouvert aux profanes, très actif dans divers domaines : propagande, renseignement, aide aux réfugiés, parachutages, filières, faux papiers. Le général médecin Péloquin organise en son sein un service de renseignements sur le contre-espionnage allemand, alors que le colonel Lortholary prend la direction d'un service d'aide aux réfractaires du STO et que le colonel Eychène fonde le journal La Nouvelle République. Mis en contact avec Londres par le commandant Manhès, adjoint de Jean Moulin, le Cercle sert également de liaison entre divers mouvements de résistance où les « frères » sont bien représentés à la direction. En décembre 1942, il forme une Ligue avec, pour buts, d'appuyer le général de Gaulle et de « préparer la consultation nationale qui

décidera librement et souverainement des institutions sociales et économiques répondant aux besoins et aux aspirations du pays ». En 1943, à la suite d'arrestations l'ayant décimé, il prend le titre de Patriam Recuperare et participe aux combats de la Libération.

L'histoire des maçons dans la Résistance est surtout régionale et locale. Nous nous limiterons donc à quelques exemples. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, ils appartiennent le plus souvent à « l'Organisation Civile et Militaire » autour de Paul Lisfranc et de l'ancien maire d'Arras Lobbedez, qui seront fusillés. Des Ardennes à l'Oise, ils relèvent plus fréquemment de Libé-Nord comme l'ancien Conseiller de l'Ordre Léon Gontier, de la loge Picardie, décédé à Neuengamme. En Normandie, la loge Thémis à Caen a massivement participé à la lutte avec Marcel Girard qui organise le réseau Centurie puis dirige l'Armée Secrète pour les quatorze départements de l'Ouest. Au Havre, ils sont du premier réseau constitué autour de Morpain, fusillé le 7 avril 1942, puis ils mettent en relation les divers groupes clandestins avec les services du S.O.E. et du B.C.R.A.. Au Mans, ils fondent le réseau Autogiro, filiale de Buckmaster puis organisent l'Armée Secrète. En Vendée, le futur Conseiller de l'Ordre Armand Giraud, un instituteur, monte un réseau de renseignements à base maçonnique qui renseigne les alliés sur les mouvements de troupes les défenses côtières et le Mur de l'Atlantique.

A Lyon, les maçons sont nombreux à Franc-Tireur et surtout au Coq Enchaîné, fondé par des dissidents de ce mouvement. Il s'étend sur plusieurs départements à partir de relations fraternelles, organise notamment des opérations de sabotage et s'oriente vers le renseignement militaire. Dans cette ville, un Comité maçonnique de Résistance, fondé en 1941, constitue un service de fausses cartes d'identité et assure des passages de clandestins, notamment juifs, en Suisse.

Des maçons participent dans toutes les zones montagnardes à la lutte armée, notamment au maquis du Vercors, dans les Pyrénées (où ils organisent des passages en Espagne), dans le Massif central. Ainsi, à Limoges, les trois chefs locaux de la résistance qui s'unissent au sein de l'Armée Secrète appartiennent à la loge des Artistes

Réunis ; à Cahors, Jean-Jacques Chapou de la loge Le Phare du Quercy, chef départemental des Mouvements Unis de Résistance tombe dans une embuscade ; la loge de Brive, La Fraternité, perd quatre des siens dont Martial Breigouleix, dirigeant de l'Armée Secrète en Corrèze, fusillé le 2 octobre 1943. Dans le Jura, des maçons animent les maquis sous l'autorité de Didier Chambonnet (de la GLDF), chef régional de l'Armée Secrète, fusillé à Lyon.

Le Var a été l'un des départements où la résistance maçonnique a été la plus impressionnante, en particulier à Toulon, au sein de l'Arsenal et à Draguignan. A Marseille, deux dirigeants de Combat sont maçons : Henri Malacrida, un professeur révoqué qui implante le mouvement en milieu maçonnique et Roger Nathan-Murat qui organise des opérations de sabotage. A Toulouse également, avec Jean Cassou, le colonel Cahuzac, ancien de la guerre d'Espagne et Silvio Trentin, un antifasciste italien, des maçons sont à l'origine de la Résistance. Parmi les autres dirigeants clandestins de la ville rose, citons Raymond Navès, initié au camp de Compiègne, première étape d'une déportation sans retour, Sylvain Dauriac, Vénérable d'une loge clandestine liée au groupe Brutus, François Verdier, dirigeant de Libé-Sud, chef du directoire M.U.R., assassiné en forêt de Bouconne.

Dans la région parisienne, on peut retenir l'action de la loge de Saint-Germain-en-Laye, La Bonne Foi qui travaille en relation avec l'Intelligence Service et participe à l'organisation de « Ceux de la Libération ». A Paris, Des « frères » de La Clémentine Amitié, menés par Pierre Favreau, prennent en mains le mouvement Résistance et jouent, ainsi que d'autres maçons, dont les frères L'Hermitte, un rôle important dans la libération de Paris.

Des ateliers ont vu le jour dans des camps de prisonniers ou de concentration et c'est à partir de contacts noués à Buchenwald, où une loge se constitue autour de Maurice Jattefaux (ancien Conseiller de l'Ordre, dirigeant de l'Armée Secrète dans l'Hérault) et d'Armand Giraud, que le Parti Communiste Français annulera, à la Libération, la vingt-deuxième condition qui interdisait la double appartenance.

Les maçons ont également participé à la Résistance dans l'Empire colonial, en particulier en Indochine et aux Antilles. En Algérie et au Maroc, ils ont agi au sein de Combat, facilitant le débarquement anglo-américain. À Londres, quatre des cinq parlementaires ayant écrit au Président Roosevelt pour l'appeler à soutenir le général de Gaulle sont des initiés : Le socialiste Félix Gouin, président du groupe des anciens députés et le secrétaire de ce groupe, le radical André Maroslli, Max Hymans et Pierre Mendès-France.

Le rétablissement de la légalité républicaine

Une délégation « fraternelle » est reçue, le 17 octobre 1943, à Alger par le général de Gaulle qui apprend « avec une stupéfaction non dissimulée » que les loges ne sont toujours pas officiellement autorisées à reprendre leurs travaux. Il charge Jacques Soustelle de régler cette question. Ce dernier en informe les représentants du Grand Orient et de la Grande Loge. Le Grand Maître de cette dernière Obédience, Michel Dumesnil de Gramont, venu à Alger pour y représenter Libération-Sud à l'Assemblée consultative, intervient à son tour. À la tribune de ladite Assemblée, Yvon Morandat interpelle à ce sujet le Général qui confirme : « Nous n'avons jamais reconnu les lois d'exception de Vichy ; en conséquence, la Franc-maçonnerie n'a jamais cessé en France ». L'ordonnance du Comité Français de Libération Nationale abolissant les mesures antimaçonniques est enfin signée le 15 décembre 1943. Les biens devront être restitués et les victimes des mesures d'exclusion, réintégrées et reclassées.

Les trois Obédiences (Grand Orient, Grande Loge, Droit Humain) procéderont, à la Libération, à des enquêtes pour identifier les victimes de la barbarie nazie. Mais de nombreuses loges n'avaient pas encore repris leurs travaux ou ont perdu la trace d'anciens membres. Nous ne connaissons, de ce fait, que très approximativement, le nombre des victimes maçonniques politiques ou raciales (environ 800) dont Pierre Brossolette, les députés Jean Zay, Henri Martin et Henri Poittevin, Pierre Grenier (qui avait organisé une filière permettant de passer la ligne de démarcation), Pierre Créange (dirigeant de la LICA), Victor Renelle (responsable cégétiste, un des fusillés de Châteaubriant), Berthe Bouchet,

Vénérable du Droit Humain à Nancy, gazée à Ravensbrück. Il est très élevé, compte-tenu des effectifs des Obédiences françaises en 1939. Il est à craindre que l'activité de nombre des « frères » et « sœurs » dans la Résistance restera méconnue.

Le réveil est partout difficile. Les ouvriers sont peu nombreux car, dans tous les pays occupés, la répression a été brutale. Ainsi, le Grand Orient de France qui comptait 28 800 membres en 1939 n'en retrouve que moins de 9 000 un an après la Libération ! Dans les pays de l'Est, les gouvernements staliniens ne permettent pas le réveil des loges. Dans les trois pays (la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Hongrie) où il est rendu possible, dans le contexte de Fronts nationaux antifascistes, il ne survit pas à la guerre froide.

Se reporter à l'ouvrage d'André Combes : « La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation », Editions du Rocher, 2001.